

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 11 novembre 2013, à compter de 20h00.

**Sont présents :**

Madame la conseillère Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Palardy, Pierre St-Louis et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2- DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT**

Conformément aux dispositions de l'article n° 359 de la Loi sur les élections et référendum les membres du conseil déposent leurs déclarations.

2013-11-126

**3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Déclarations d'intérêts pécuniaires - Dépôt
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013
- 5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2013
  - d) Comités – Nominations
  - e) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville
  - f) Signataires
  - g) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
- 6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Déneigement des bâtiments et des bornes-fontaines – Saison 2013-2014 – Entente
  - c) Travaux supplémentaires au centre communautaire
- 7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
  - a) Rapport du représentant
  - b) Nomination d'un délégué et d'un délégué substitut au Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- 8- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
- 9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
  - a) Rapport du représentant
- 10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - a) Rapport de la représentante
- 11- ENVIRONNEMENT
  - a) Rapport du représentant
  - b) Travaux d'entretien des branches numéros 21 et 22 du ruisseau Coderre
- 12- CULTURE ET PATRIMOINE
  - a) Rapport des représentants
- 13- LOISIRS
  - a) Rapport de la représentante
  - b) Déneigement et entretien de la patinoire – Saison 2013-2014
- 14- AUTRES DOSSIERS
- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16- CORRESPONDANCE
- 17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

2013-11-127

**4- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2013 – ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**a) Le directeur-général résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

**b) Lecture et adoption des comptes**

2013-11-128

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois d'octobre 2013 au montant de 65 503,95 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard et résolu unanimement :

**QUE** la liste des comptes en date du 11 novembre 2013 au montant de 65 503,95 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

**c) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2013**

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 septembre 2013.

#### **d) Comités - Nominations**

2013-11-129

Sur proposition du conseiller Bruno Napert appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, il est résolu unanimement :

#### **DE PROCÉDER aux affectations suivantes ;**

Comité de voirie et aqueduc : Monsieur Ghislain Beauregard  
Comité d'urbanisme : Madame Sylvette Savaria et Monsieur Bruno Napert  
Comité environnement : Monsieur Daniel Palardy  
Comité propriétés de la municipalité : Monsieur Daniel Palardy  
Comité culture, patrimoine et bibliothèque : Monsieur Pierre St-Louis  
Comité des loisirs : Monsieur Rémi Francis  
Comité transport et transport adapté : Madame Sylvette Savaria  
Comité sécurité civile et prévention des incendies : Madame Sylvette Savaria  
Représentants de la Municipalité pour siéger au comité de la ruralité de la MRC de Marguerite-D'Youville : Messieurs Daniel Plouffe, Ghislain Beauregard et Daniel Palardy  
Représentant de la Municipalité pour siéger à l'assemblée annuelle du Réseau Biblio de la Montérégie : Monsieur Pierre St-Louis

**ADOPTÉE**

#### **e) Nomination du maire suppléant et du substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville**

2013-11-130

Sur proposition du conseiller Ghislain Beauregard appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est résolu à l'unanimité :

**DE NOMMER** Monsieur Bruno Napert maire suppléant et substitut du maire à la table des maires de la MRC de Marguerite-D'Youville pour une période de six (6) mois.

**ADOPTÉE**

#### **f) Signataires**

2013-11-131

**CONSIDÉRANT** l'élection de Monsieur Daniel Plouffe au poste de maire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre à jour l'identification des personnes autorisées à signer divers documents et effets bancaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

**DE NOMMER** les membres du conseil Daniel Plouffe, maire, ou Monsieur Bruno Napert, et pour le personnel Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, ou Madame Nicole Jacques, soutien administratif, pour la signature des paiements autorisés par le conseil.

**ADOPTÉE**

#### **g) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses par le directeur général et secrétaire-trésorier**

2013-11-132

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal à l'effet que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période écoulée;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition du conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu :

**DE PRENDRE ACTE** des états comparatifs pour la période écoulée tels que déposés par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### **6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

#### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy confirme que les travaux de rénovation au Centre communautaire sont en cours de même que les travaux pour une nouvelle installation septique desservant le Centre.

**b) Déneigement du centre communautaire et des bornes-fontaines – Saison 2013-2014 - Entente**

2013-11-133

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres paru dans l'édition de l'Oiseau-Mouche de septembre dernier ;

**CONSIDÉRANT** la seule soumission reçue ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement :

**DE CONFIER** à monsieur Luc Jacques le déneigement de la mairie et des bornes-fontaines pour la saison 2013-2014 pour un montant de 1 600\$ excluant les taxes, le paiement se fera à la fin de la saison.

**ADOPTÉE**

**c) Travaux supplémentaires au centre communautaire**

2013-11-134

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite des premiers travaux au rez-de-jardin du centre communautaire il est avéré que le drain sanitaire actuel de 4 pouces en fonte est défectueux et ne peut être réparé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de refaire la conduite en ABS sous le plancher et que ce dernier doit être démolit et refait en partie ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de modification a été produit accompagné d'un prix budgétaire de 4 854,98\$ susceptible d'être révisé à la réception de la directive de l'ingénieur ;

**CONSIDÉRANT** que cette alternative est la plus économique et la plus pratique ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte concernant cette option ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et résolu unanimement

**D'APPROUVER** la modification proposée au contrat et que les travaux supplémentaires requis soient entrepris sans autre délai.

**ADOPTÉE**

**7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

a) Il n'y a rien à signaler sur ce point.

**b) Nomination d'un délégué et d'un délégué substitut au Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent**

2013-11-135

**CONSIDÉRANT** qu'un délégué et qu'un délégué substitut doivent être nommés pour représenter la Municipalité de Calixa-Lavallée au Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

**DE NOMMER** le maire Daniel Plouffe, délégué, et la conseillère Sylvette Savaria, déléguée substitut de la Municipalité de Calixa-Lavallée au Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE**

**8- VOIRIE ET AQUEDUC**

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beaugard signale que les travaux de réfection du ponceau traversant le Fossé Noir sur le Chemin de la Beauce sont terminés et qu'il est prévu que cette infrastructure devrait avoir une durée de vie entre 50 et 75 ans.

#### **9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

a) Il n'y a rien à signaler sur ce point.

#### **10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Il n'y a rien à signaler sur ce point.

#### **11- ENVIRONNEMENT**

a) Il n'y a rien à signaler sur ce point.

#### **b) Travaux d'entretien des branches 21 et 22 du ruisseau Coderre**

2013-11-136

**CONSIDÉRANT** la lettre de la MRC de Marguerite-D'Youville en date du 14 novembre 2012 concernant les travaux d'entretien des branches numéros 21 et 22 du ruisseau Coderre ;

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires et le mode de répartition des travaux entre les municipalités de Verchères et de Calixa-Lavallée ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée a pris connaissance des travaux d'entretien des branches 21 et 22 du ruisseau Coderre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité s'engage à défrayer les coûts se rattachant aux dits travaux ;

**QUE** la municipalité précise que le mode de financement utilisé pour le recouvrement des dépenses associées auxdits travaux est réparti entre les propriétaires du bassin de drainage.

**ADOPTÉE**

#### **12- CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Pierre St-Louis communiquera au comité culturel de Calixa-Lavallée les informations faisant suite à la dernière assemblée du REFER.

Le 14 décembre prochain aura lieu une levée de fonds au profit de la Fabrique de Calixa-Lavallée ; cette activité est organisée par les Loisirs, le Comité culturel et patrimonial et la Fabrique.

#### **13- LOISIRS**

#### **a) Rapport du représentant**

Monsieur Rémi Francis n'a rien de particulier à signaler mais en profite pour offrir ses salutations au comité des loisirs et les assurer des ses meilleurs efforts et de son appui.

#### **b) Déneigement et entretien de la patinoire – Saison 2013-2014 – Entente**

2013-11-137

**CONDIDÉRANT** la proposition de Transport C. Jacques et Fils Inc. datée du 25 octobre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et résolu unanimement :

**DE CONFIER** à Transport C. Jacques et Fils Inc. l'entretien de la patinoire, arrosage et entretien, pour la saison 2013-2014 au montant de 4 500\$ plus taxes;

**DE CONFIER** le transport de la neige à monsieur Luc Jacques pour un montant de 1 100\$ plus taxes ;

**DE RÉPARTIR** les paiements pour monsieur Richard Jacques en trois versements égaux comme suit : le 14 décembre, le 14 janvier, le 28 février ;

**D’EFFECTUER** le paiement à monsieur Luc Jacques à la fin de la saison hivernale.

**ADOPTÉE**

#### **14- AUTRES DOSSIERS**

Aucun item à ce point.

#### **15- CORRESPONDANCE**

La correspondance est présentée avant la période de question.

**2013-11-138**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l’Opération Nez Rouge Contrecœur l’an dernier ;

**CONSIDÉRANT** l’importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, et résolu à l’unanimité

**DE VERSER** à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

**ADOPTÉE**

#### **16- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l’assistance.

Monsieur Gérard Guérin offre ses félicitations aux élus et leur demande s’il serait possible pour chacun d’eux de dresser un bilan semi-annuel de leurs réalisations et activités.

Par la suite, la période est axée surtout sur la question de l’utilisation du chapiteau pour l’entreposage de VR qui est commencé et qui est prévu pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril ; ce n’est plus une rumeur. La SACV a agi de façon unilatérale mais les membres du conseil informent les personnes présentes que les installations n’étaient pas prêtes pour recevoir un anneau de glace cette année.

Quant à la subvention de 50 000\$ octroyé à la SACV par la Municipalité, il s’agit en fait d’une entente de location de 10 ans, payable à raison de 5 000\$ par année et lui garantissant une disponibilité minimum annuelle de 300 jours.

Il est aussi question du nouvel arrêt obligatoire à l’intersection du Chemin de la Beauce et de la rue Labonté et de l’impact sur la zone de limitation de vitesse à 50 km/h. Messieurs St-Louis et Napert signalent que cette intersection est très dangereuse et que la vitesse de la circulation accroissait encore plus le danger. Monsieur le maire informe le public que le Ministère des transports a des normes et que celles-ci ont amené le rétrécissement de la zone de 50 km/h. Des représentations seront faites auprès du Ministère afin de corriger la situation relativement à la vitesse sur la rue Labonté.

#### **17- LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

**2013-11-139**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis et résolu unanimement que la présente session soit levée à 20h50.

**ADOPTÉE**

---

**Daniel Plouffe**  
Maire

---

**Claude Geoffrion**  
Directeur général et secrétaire-trésorier